

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

S.A. VISIOMED GROUP

34, Rue Laffitte
75009 PARIS

RCS Paris : 514 231 265

Exercice clos le 31 décembre 2023

Marc WEBER 81 bis rue Jean de La Fontaine – 78000 VERSAILLES-
Siren 412 641 540

AGONE AUDIT & CONSEIL 85 B Avenue Thiebaut, 78110 LE VESINET –
RCS Versailles 494 370 893 – Sarl au capital de 14.000 Euros

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIOMED GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire des comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous précisons que nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.3. Evènements post-clôture », second point de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au cours de l'exercice 2021, votre société a acquis le contrôle de Smart Salem située à Dubaï. L'activité aux Emirats Arabes Unis contribue en 2023 à l'essentiel de l'activité et des actifs. Cette acquisition avait donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition représentant un actif significatif dans les comptes consolidés. La découverte d'erreurs comptables dans les comptes de Smart Salem LLC antérieurs à son acquisition par votre société a entraîné plusieurs ajustements sur le résultat décrits en « 3.2.5. Résultat exceptionnel » et sur le montant de l'écart d'acquisition décrit en « 3.3.1. Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition ». Nous nous sommes assurés de l'origine de ces ajustements, et de leur correct impact sur le résultat et sur l'écart d'acquisition des comptes consolidés 2023 au regard des règles comptables applicables.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier la détermination de l'écart d'acquisition selon les éléments disponibles à la date de notre rapport. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi relative au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 avril 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;


VISIONED GROUP S.A.

Exercice clos le


31 décembre 2023

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles et Le Vesinet, le 24 avril 2024



AGONE Audit & Conseil
Représentée par Thierry DUVAL
Commissaire aux comptes



Marc WEBER
Commissaire aux comptes

Marc WEBER 81 bis rue Jean de La Fontaine – 78000 VERSAILLES-
Siren 412 641 540

AGONE AUDIT & CONSEIL 85 B Avenue Thiebaut, 78110 LE VESINET –
RCS Versailles 494 370 893 – Sarl au capital de 14.000 Euros



VISIOMED GROUP SA

Siège social :

34 rue Laffitte 75009 PARIS

RCS PARIS 514 231 265

Comptes consolidés au 31 décembre 2023

Sommaire

1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023.....	4
1.1.	Bilan Actif au 31 décembre 2023.....	4
1.2.	Bilan Passif au 31 décembre 2023.....	4
1.3.	Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023.....	5
1.4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023.....	6
1.5.	Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2023.....	7
2.	INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE.....	8
2.1.	Informations générales et Activités du Groupe.....	8
2.2.	Faits marquants de l'exercice.....	8
2.2.1.	Activité du Groupe.....	8
2.2.2.	Evolution de la Gouvernance.....	9
2.2.3.	Mouvements de périmètre.....	9
2.2.4.	Transfert du siège social.....	10
2.2.5.	Financement.....	10
2.2.6.	Opérations sur le capital.....	12
2.3.	Evènements post-clôture.....	12
2.4.	Perspectives 2024.....	15
3.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	17
3.1.	Principes et méthodes comptables.....	17
3.1.1.	Référentiel comptable.....	17
3.1.2.	Périmètre et méthodes de consolidation.....	17
3.1.3.	Méthode de conversion.....	18
3.1.4.	Écarts d'acquisition.....	19
3.1.5.	Immobilisations incorporelles.....	19
3.1.6.	Immobilisations corporelles.....	20
3.1.7.	Immobilisations financières.....	20
3.1.8.	Stocks.....	20
3.1.9.	Créances et dettes.....	20
3.1.10.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	21
3.1.11.	Frais d'augmentation de capital.....	21
3.1.12.	Impôts différés.....	21
3.1.13.	Engagements retraite.....	22
3.1.14.	Provisions.....	22
3.1.15.	Résultat d'exploitation et résultat exceptionnel.....	22
3.2.	Notes sur le Compte de résultat.....	23

3.2.1.	Chiffre d'affaires par Activité	23
3.2.2.	Charges de personnel	23
3.2.3.	Calcul de l'EBITDA et compte de résultat normalisé	24
3.2.4.	Résultat financier	24
3.2.5.	Résultat exceptionnel	24
3.2.6.	Eléments du résultat afférent à des exercices antérieurs	25
3.3.	Notes sur le Bilan.....	25
3.3.1.	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	25
3.3.2.	Immobilisations corporelles.....	26
3.3.3.	Immobilisations financières.....	27
3.3.5.	Créances clients	28
3.3.6.	Créances fiscales et sociales et autres créances.....	28
3.3.7.	Impôts différés	29
3.3.8.	Disponibilités	29
3.3.9.	Capitaux propres	29
3.3.10.	Instruments d'accès au capital.....	29
3.3.11.	Provisions pour risque et charges.....	30
3.3.12.	Dettes financières.....	30
3.3.13.	Dettes d'exploitation et autres dettes	31
3.4.	Engagements hors bilan	32

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

1.1. Bilan Actif au 31 décembre 2023

k€	12/2023	12/2022
Immobilisations incorporelles	24 952	19 327
<i>Dont écart d'acquisition</i>	24 599	18 953
Immobilisations corporelles	5 198	8 594
Immobilisations financières	1 166	1 026
Titres mis en équivalence		139
Actif Immobilisé	31 316	29 085
Stocks et en cours	0	659
Clients et comptes rattachés	1 183	1 839
Créances fiscales et sociales	218	484
Autres créances et comptes de régularisation	915	1 658
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	2 965	2 361
Actif Circulant	5 281	7 000
Total Actif	36 597	36 085

1.2. Bilan Passif au 31 décembre 2023

k€	12/2023	12/2022
Capital	2 944	2 944
Primes d'émission	30 152	30 143
Autres réserves et report à nouveau	(9 896)	(3 537)
Résultat	902	(5 277)
Capitaux propres part du groupe	24 102	24 272
Intérêts minoritaires	647	0
Capitaux propres	23 749	24 272
Provisions pour risques et charges	829	803
Emprunts et dettes financières	7 926	5 616
Fournisseurs et comptes rattachés	2 059	2 963
Dettes fiscales et sociales	827	1 117
Autres dettes et comptes de régularisation	207	1 314
Total Passif	36 597	36 085

1.3. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023

k€ -	12/2023	12/2022
Chiffre d'affaires	13 706	14 445
Autres produits d'exploitation, reprises de provisions et transfert de charges	989	842
Achats et variation de stocks	(789)	(3 450)
Autres achats et charges externes	(6 619)	(7 794)
Impôts et taxes	(23)	(39)
Charges de personnel	(4 870)	(4 726)
Autres charges d'exploitation		(762)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1 442)	(2 430)
Dotations aux provisions et dépréciations	(165)	(454)
Résultat d'exploitation	787	(4 368)
Produits financiers	112	4
Charges financières	(1 203)	(182)
Résultat financier	(1 192)	(178)
Produits exceptionnels	3 522	37
Charges exceptionnelles	(1 698)	(623)
Résultat exceptionnel	1 824	(585)
Impôts courants	10	0
Impôts différés	27	(113)
Résultat net des entreprises intégrées	1 456	(5 244)
Résultat hors-Groupe	1	136
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	(557)	(168)
Résultat net de l'exercice (part du Groupe)	902	(5 277)

1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023

k€ -	Capital Social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves conso. et écart de conversion	Réserves indisponibles	Résultat consolidé	Total Capitaux Propres
Solde à l'ouverture (12/2022)	2 944	30 142	21	(3 558)	-	(5 277)	24 272
Affectation du résultat 2022	-	-	-	(5 277)	-	5 277	-
Attribution d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-
Conversion OCA	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	-	9	-	-	-	-	9
Augmentation de capital	-	-	-	76	-	-	76
Frais d'augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Autres variation	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	(1 157)	-	-	(1 157)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	902	902
Solde à la clôture (12/2023)	2 944	30 152	21	(9 916)	-	902	24 102

1.5. Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2023

k€	12/2023	12/2022
Résultat net total des sociétés consolidées	902	(5 277)
Résultat des sociétés mise en équivalence	0	(136)
Neutralisation des amortissements et provisions	3 127	2 740
Neutralisation de la variation des impôts différés	(27)	113
Neutralisation des plus ou moins - values de cession	(626)	(19)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	160	0
Reprise suramortissement	(2 370)	0
Total marge brute d'autofinancement	1 166	(2 579)
Variation du besoin en fonds de roulement	(54)	838
Flux net généré par (affecté à) l'activité	1 111	(1 741)
Acquisition d'immobilisations	(2 609)	(5 515)
Cession d'immobilisations	783	53
Ecart de conversion	266	0
Solde prix d'acquisition Smart Salem	0	(12 009)
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	(1 560)	(17 471)
Augmentations de capital	9	3 245
Compte Courant	(268)	0
Pertes / (Gains) de change	149	0
Emissions d'OCABSA	0	5 000
Emissions d'emprunts	2 439	7 166
Remboursements d'emprunts	(1 289)	(650)
Total flux net provenant du (affecté au) financement	1 039	14 761
Variation de change sur la trésorerie	(37)	0
Variations de trésorerie	554	(4 213)
Trésorerie d'ouverture	2 361	6 574
Trésorerie de clôture	2 915	2 361

2. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

2.1. Informations générales et Activités du Groupe

Créé en 2007, Visiomed Group s'appuie sur une longue expérience pour promouvoir les technologies et services innovants qui façonneront la santé et la prévention de demain.

Le Groupe a orienté ses activités vers le Moyen-Orient depuis 2021 et l'acquisition de Smart Salem, premier réseau de centres d'analyse médicale digitalisé accrédité par le Ministère de la Santé de Dubaï (DHA) aux Émirats Arabes Unis, détenue à 100% par Visiomed Group.

L'offre Smart Salem s'appuie sur un savoir-faire en analyse médicale, radiologie et en analyse et traitement de données pour dépister près de 35 maladies en 7 minutes chez un patient (notamment VIH, hépatites et tuberculose) en offrant fiabilité des résultats, lisibilité et expérience patient exceptionnelle permises par des technologies avancées d'intelligence artificielle et de réalité virtuelle.

Dans le cadre de ces activités, Smart Salem est notamment accrédité par le Ministère de la Santé de Dubaï (DHA) aux Émirats Arabes Unis

L'offre « Medical Fitness Assessment » de Smart Salem issue de ce savoir-faire permet ainsi l'obtention d'un Visa de résidence ou de travail en l'espace de 30 minutes.

Smart Salem est une plateforme technologique offrant de nombreuses opportunités de croissance, comme le montre l'ouverture d'un troisième centre en mars 2023 et la diversification de nos activités lancée vers d'autres tests administratifs et vers les bilans de santé personnalisés

Visiomed accélère enfin son développement dans la région, avec la création de Smart Health, une joint-venture qui emmènera le déploiement des centres innovants du Groupe en Arabie Saoudite.

Basé à Paris, Visiomed Group est coté sur Euronext Growth (ALVMG). Plus d'informations sur www.visiomed-group.com

2.2. Faits marquants de l'exercice

2.2.1. Activité du Groupe

L'activité de Visiomed Group se concentre désormais sur l'activité des filiales Smart Salem aux Emirats Arabes Unis et sur le déploiement de ses activités en Arabie Saoudite (joint-venture constitué en septembre 2023). Ce repositionnement a permis d'enclencher une phase de croissance rentable autour de réussites majeures au cours de l'exercice 2023 :

- L'activité « Medical Fitness » est toujours en forte hausse, soutenue par la montée en puissance continue du Smart Salem DIFC (ouvert en septembre 2022) au cours de l'année, et par l'ouverture et la montée en puissance du 3ème centre d'analyse médicale digitalisé Smart Salem aux Emirats Arabes Unis, à Dubaï Knowledge Park (DKP), une des principales zones franches opérées par le groupe TECOM à Dubaï (présent également dans 9 autres districts).
 - Le lancement est réussi pour l'offre de « Bilan de Santé Personnalisé », liée à notre stratégie de diversification vers la prévention médicale et offrant à nos patients des analyses poussées représentant un premier pas dans le segment très dynamique de la prévention médicale et des soins individualisés, avenir du secteur de la santé
- ⇒ **Au 31 décembre 2023, l'activité de Smart Salem s'est ainsi inscrite en très forte croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de +38% par rapport à 2022 (hors activité Covid interrompue mi-2022) et a représenté 100% du chiffre d'affaires de Visiomed Group.**
- La réduction des coûts au niveau de la société en France s'est accélérée dans la mesure où les charges ont été divisées par deux durant l'année, contribuant à la forte augmentation de nos marges ;

- Des investissements importants en 2023 qui ont permis de concrétiser l'avancée de notre projet Smart Health en Arabie Saoudite avec la signature d'un bail dans le quartier financier de Riyadh « KAFD » pour un nouveau centre qui devrait voir le jour en 2024 (cf. perspectives 2024)
- L'ensemble des coûts et provisions liés aux procédures en cours ont tous été passés sur l'exercice 2023, ce qui nous permet de démarrer 2024 sur des bases saines. Ces résultats valident le redressement de la société et le succès de la nouvelle stratégie amorcée depuis avril 2022 par la nouvelle équipe.

2.2.2. Evolution de la Gouvernance

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le mercredi 14 juin 2023 a approuvé la nomination de Monsieur Paul Amsellem en qualité de nouvel administrateur au Conseil d'Administration de Visiomed Group pour un mandat d'une durée de 6 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice devant clôturer le 31 décembre 2028.

Monsieur Sébastien BOUCRAUT a cessé ses fonctions d'administrateur à effet du 14 décembre 2023. Le conseil d'administration en date du 19 décembre 2023 a coopté en remplacement Monsieur Clément PACAUD.

2.2.3. Mouvements de périmètre

- **Changement de contrôle de la filiale Bewellthy**

En date du 31 décembre 2022, Visiomed Group a procédé à l'apport de 100% des actions de sa filiale BewellConnect à la société Bewellthy (RCS Nice 922 173 638), nouvelle filiale créée par Visiomed Group le 12 décembre 2022.

Conformément aux dispositions du code de commerce, cet apport et la valeur de cet apport ont été soumis à l'appréciation d'un commissaire aux apports indépendant.

En date du 10 janvier 2023, la filiale Bewellthy a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 268 K€ intégralement souscrite par la société Medsco Invest, société détenue par les actionnaires des entités WCS USA et Italie.

Au terme de cette opération d'augmentation de capital, Visiomed Group détient une participation de 49,88% dans Bewellthy.

Simultanément, la direction de Bewellthy et de BewellConnect a été reprise par le nouvel actionnaire majoritaire. Cette opération marque donc le changement de contrôle de Bewellthy.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération globale de rapprochement des entités BewellConnect et WCS, qui a été initiée fin 2022 par l'apport de BewellConnect à Bewellthy.

- **Ouverture du 3ème centre d'analyse médicale digitalisé à Dubaï**

Le 3 mars 2023, Smart Salem a reçu la livraison de son 3ème centre d'analyse médicale digitalisé aux Emirats Arabes Unis, à Dubaï Knowledge Park (DKP), une des principales zones franches opérées par le groupe TECOM à Dubaï (présent également dans 9 autres districts).

Ce nouveau centre disposait à son ouverture de 5 salles de prélèvement sanguin et d'une salle de radiologie (offrant la même capacité que le premier centre de City Walk) réparties sur 1.100 m² et deux niveaux, avec de l'espace pour de futurs développements.

- **Création d'une nouvelle filiale en Arabie Saoudite**

En janvier 2023, Visiomed Group a procédé à la signature d'un accord en vue de la constitution d'une co-entreprise en association avec deux partenaires industriels bénéficiant d'un fort ancrage local : Abrar Communications et Al-Ghazzawi Group. Cette co-entreprise regroupera les activités saoudiennes du Groupe.

Selon les accords, la co-entreprise sera détenue à 59% par Visiomed Group, à 36% par Abrar Communications et à 5% par Al-Ghazzawi Group.

Des licences d'activité ont été demandées. Ces licences permettront de se positionner sur les marchés de la prévention, du diagnostic et du dépistage médical, activités clés de Visiomed Group déjà développées à Dubaï.

Le 4 septembre 2023, Visiomed Group a finalisé le processus d'incorporation de la société à responsabilité limitée Medical Smart Diagnosis Company dont le nom commercial sera « Smart Health » et qui sera la figure de proue des centres médicaux digitalisés et intelligents du Groupe en Arabie Saoudite.

Comme prévu aux termes des accords signés en janvier 2023, l'actionnariat de cette société se répartit comme suit :

- Visiomed Group SA : 59% ;
- Abrar Communication Company (« Abrar ») : 36% ;
- The Sibling Prestige Group (« SPG », filiale du conglomérat Al-Ghazzawi) : 5%

2.2.4. Transfert du siège social

En date du 5 avril 2023, la société Visiomed Group a procédé au transfert de son siège social à l'adresse suivante : 34 rue Laffitte 75009 Paris.

Ce transfert de siège social a fait l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires le 14 juin 2023.

2.2.5. Financement

- **Tirages complémentaires sur la ligne de financement non convertible Perpetua Capital**

En date du 2 janvier 2023, Visiomed Group a procédé à un tirage complémentaire de 500 K€ sur la ligne de financement disponible auprès de Perpetua Capital SCSp (ex-Park Capital SCSp)

En date du 1er février 2023, Visiomed Group a procédé à un tirage complémentaire de 250 K€ sur la ligne de financement disponible auprès de Perpetua Capital SCSp, ex-Park Capital SCSp

La période de tirage de cette ligne de financement est arrivée à échéance le 31 mars 2023. Cette ligne n'aura au total fait l'objet d'une utilisation qu'à hauteur de 1,75 M€ sur 3,0 M€ disponibles.

Pour rappel, le financement Perpetua Capital SCSp a une échéance au 14 décembre 2024 et porte un taux d'intérêt annuel de 9%.

- **Apport d'un compte courant à la société Bewellthy dans le cadre de l'opération rapprochement entre BewellConnect et WCS**

En date du 10 janvier 2023, dans le cadre de l'opération globale de rapprochement entre BewellConnect et WCS au sein de la société Bewellthy, Visiomed Group a procédé à un apport en compte courant d'associés d'un montant de 268 K€ visant à financer le développement de l'activité de Bewellthy. Ce compte courant d'associés ne porte pas intérêt.

Sauf cas d'exigibilité anticipée, tels que prévus dans le pacte d'actionnaires conclu entre Visiomed Group et Medsco Invest, le compte courant d'associés est bloqué pour une durée de 5 ans.

Les premiers mois d'activité du nouvel ensemble Bewellthy et de ses filiales ont été marqués par des retards dans l'enregistrement de commandes et donc dans le développement de son chiffre d'affaires.

Au cours du premier semestre 2023, les relations avec la nouvelle équipe dirigeante de Bewellthy se sont détériorées.

Cette détérioration s'est accompagnée de (i) l'interruption de la transmission d'informations sur l'activité, les finances et les perspectives de Bewellthy (et de ses filiales) par la nouvelle équipe dirigeante, (ii) de demandes de financements complémentaires exclusivement à la charge de Visiomed Group. Sans justification tangible, ces demandes ont été rejetées.

Par conséquent, en l'absence d'éléments tangibles sur la santé financière de Bewellthy pouvant garantir la continuité d'exploitation, Visiomed Group a continué d'adopter une approche conservatrice à la hauteur de ses engagements au sein de cette participation minoritaire, et (i) a enregistré une dépréciation de l'intégralité du compte courant apporté à la société en janvier 2023, soit 268 K€ et (ii) enregistré une provision pour risques et charges de 30 K€ relative au plafond de garantie accordée dans le cadre de la structuration de ce joint-venture.

Au 31 décembre 2023, l'intégralité de la valeur des titres de Bewellthy et du compte courant apportés à Bewellthy a été dépréciée dans les comptes de Visiomed Group.

- **Souscription d'un emprunt bancaire aux Emirats Arabes Unis**

En date du 25 janvier 2023, Smart Salem a souscrit un emprunt bancaire d'un montant maximal de 1,9 M€ (7,6 MAED) auprès de la banque Emirates NBD afin de financer la construction du troisième centre d'analyse médicale digitalisé à Dubaï Knowledge Park, Dubaï.

Cet emprunt bancaire a une durée de 30 mois et porte un intérêt variable de EIBOR + 3,5%.

- **Tableau de synthèse des instruments dilutifs en circulation**

Commentaire	# instruments	Parité /action	#actions potentielles	Prix de souscription	CP potentiels (€)	Date d'émission	Date d'échéance
BSA Hudson Bay Tranche 1	3 130 930	40	78 273	2,00 €	156 546	26/02/2018	26/10/2023
BSA Gratuits	28 276 161	243	116 523	14,04 €	1 635 983	05/03/2018	04/03/2023
BSA Negma Tranche 1	480 769	1	480 769	2,08 €	1 000 000	23/05/2019	23/05/2024
BSA Birth & Rebirth	60 000	1	60 000	0,80 €	48 000	23/04/2020	31/12/2023
BSA Park Tranche 1	3 072 386	1	3 072 386	1,05 €	3 226 005	12/02/2021	12/02/2025
BSA Park Tranche 2	3 907 472	1	3 907 472	0,77 €	3 008 753	26/03/2021	26/03/2025
BSA Park Tranche 3	16 233 767	1	16 233 767	0,20 €	3 310 065	30/08/2021	30/08/2025
BSA Park Tranche 4	22 831 050	1	22 831 050	0,16 €	3 698 630	03/11/2021	03/11/2025
BSA Park Tranche 5	16 914 750	1	16 914 750	0,13 €	2 249 662	18/01/2022	18/01/2026
Total			63 694 990		18 333 644		

A noter que:

- Les BSA Gratuits sont arrivés à échéance comme prévu le 4 mars 2023.
- Les BSA Hudson Bay Tranche 1 sont arrivés à échéance comme prévu le 26 octobre 2023.
- Les BSA Birth & Rebirth sont arrivés à échéance comme prévu le 31 décembre 2023.

Sur le début de l'année 2023, avant leur date d'échéance, 481 936 BSA gratuits ont fait l'objet d'un exercice donnant lieu à la création de 1 986 actions. Les autres catégories de BSA n'ont fait l'objet d'aucun exercice.

- **Plan d'actions gratuites**

Le conseil d'administration du 8 aout 2022 a annulé le plan d'attribution d'actions gratuites portant sur 14.900.000 actions qui avait été voté par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2022 ; ce PAGA avait été validé de manière injustifiée sur le fond, les montants et la forme.

Lors du second semestre 2023, 3 anciens bénéficiaires de ce plan caduque (notamment un ancien administrateur et un ancien salarié votants ou présents lors du CA du 20 janvier 2022 et ayant quitté le groupe dès avril 2022) ont assigné Visiomed Group afin que la société émette les titres qu'ils estiment devoir recevoir.

Ces 3 bénéficiaires souhaitent se voir verser gratuitement de 6,7 millions de titres (représentant une dilution potentielle de 2,3% du capital sur la base du nombre de titres au 31/12/2023). La société estime que les conditions du plan étaient nulles et par conséquent elle estime fondée la décision d'annulation du plan prise le 8 aout 2022.

La société défendra ses intérêts dans ce contentieux et a provisionné les dans ses comptes le risque, estimé à la date de clôture, des coûts et charges futurs afférents à ce litige (44k€).

2.2.6. Opérations sur le capital

- **Programme de rachats d'actions**

Le Conseil d'Administration en date du 11 avril 2023 a décidé de procéder à la mise en œuvre, jusqu'au 19 octobre 2023, du programme de rachat d'actions existant, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 19 avril 2022.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, le Groupe a procédé à un rachat de 100 000 actions en date du 27 avril 2023 pour un prix moyen pondéré de 0,4035 EUR.

2.3. Evènements post-clôture

- **Signature du premier bail de Smart Health à Riyadh**

Le 2 janvier 2024, Smart Health a signé un bail pour implanter son 1er centre médical sur un emplacement de premier plan de plus de 600 m2, au cœur du très dynamique quartier financier de Riyadh : King Abdullah Financial District (KAFFD).

- **Lettre de support de Perpetua Capital pour une ligne de financement complémentaire**

Dans le cadre du développement rapide de l'activité en Arabie Saoudite, Visiomed Group a reçu en avril 2024 une lettre de support de Perpetua Capital, son actionnaire de référence. Cette lettre garantit un soutien financier d'un montant maximum de 4.0 M€ pour l'exercice 2024. Ce financement, non-dilutif et dont les termes et conditions seront à valider entre Perpetua Capital et Visiomed Group, interviendra subsidiairement aux solutions de financement externes sur lesquelles les équipes de Visiomed Group travaillent.

- **Organisation juridique du périmètre Smart Salem**

La société Smart Salem Medical Center LLC, société opérationnelle du centre City Walk et la société Smart Salem Medical Center Limited, société opérationnelle du centre DIFC, historiquement détenues à 100% par Visiomed Group, ont été transférées à Visiomed Holding LLC, détenue à 100% par Visiomed

Group et tête de pont de nos activités à Dubaï. Les trois sociétés opérationnelles (chacune dédiée à un centre médical digitalisé) à Dubaï sont donc maintenant détenues à 100% par Visiomed Holding, elle-même détenue à 100% par Visiomed Group.

- **Evolution de la Gouvernance**

La cessation des fonctions de directeur général de Monsieur Thomas PICQUETTE à compter du 19 janvier 2024 et la nomination en remplacement de Monsieur Clément PACAUD.

La cession des fonctions d'administration de Monsieur Thomas PICQUETTE à compter du 24 janvier 2024.

- **Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions**

La mise en œuvre par le directeur général le 24 janvier 2024, sur délégation du conseil d'administration, d'un Programme de Rachat d'Actions selon les conditions et modalités fixées par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2023 et notamment les conditions suivantes

- Objectifs du programme :
 - L'annulation, totale ou partielle, des actions rachetées par voie de réduction de capital dans le cadre d'une autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire au Conseil ;
 - L'attribution et/ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux et/ou dirigeants de la Société et des sociétés liées selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
 - La conservation et/ou la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe de la Société ou du groupe (dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables) ;
- Part maximale du capital, nombre maximal de titres, caractéristiques des titres à acquérir, prix maximum d'achat et autres modalités

Dans le respect des limites votées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2023, le programme de rachat est mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital soit 29.247.850 actions sur la base de 294.356.419 actions composant le capital social (tenant compte des 187.791 actions détenues par la Société ce jour), étant toutefois précisé que :
 - cette limite s'appliquera à un montant du capital de la Société qui devra, le cas échéant, être ajusté par le Conseil pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social ;
 - le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social ;

- Prix d'achat unitaire maximum (hors frais et commissions) : 1,50 euro, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat, sur la base du pourcentage maximum de 10%, s'élevant à 43.871.775 euros ;

S'agissant des rachats effectués en vue de favoriser la liquidité des actions de la Société, les achats seront effectués par un prestataire de services d'investissement indépendant auquel sera confiée la tâche de mettre en œuvre le Programme de Rachat d'Actions, au nom et pour le compte de la Société, en fonction des conditions de marché et en veillant à ne pas perturber ce dernier dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu à cet effet.

- Durée du programme de rachat :

Le Programme de Rachat d'Actions sera mis en place jusqu'au 14 décembre 2024, avec prorogation de la politique de rachat d'actions par la mise en place d'un nouveau programme soumis à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, le Groupe a procédé à un rachat de 100 000 actions en date du 24 janvier 2024 pour un prix moyen pondéré de 0,2491 EUR.

- **Mise en place d'un contrat de liquidité**

Visiomed a conclu le 16 janvier 2024, un nouveau contrat de liquidité avec la société TP ICAP EUROPE, conforme à la charte Amaf, avec effet le 19 février 2024 au matin.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 02 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise

- Bilan de fin du contrat de liquidité conclu avec PORTZAMPARC – GROUPE BNP PARIBAS

Les sociétés Visiomed Group et PORTZAMPARC – GROUPE BNP PARIBAS ont mis fin au contrat de liquidité qui était suspendu depuis le 5 janvier 2022. À cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 87 791 titres Visiomed Group ;
- 9 235,84 € en espèces.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre (à la date d'entrée en vigueur du contrat conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 – position au 31/12/2018), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 235 745 titres Visiomed Group;
- 23 534,22 € en espèces.

- Nouveau contrat de liquidité conclu avec TP ICAP EUROPE

Pour la mise en œuvre du nouveau contrat conclu avec TP ICAP EUROPE, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 287 791 titres Visiomed Group;
- 75 000,00 € en espèces.

- **Conclusion d'une convention d'animation et de prestations de services**

La Conclusion d'une nouvelle convention d'animation et de prestations de services entre Visiomed Group, d'une part, et Smart Salem et Demiosiv, d'autre part, en date du 24 février 2024 qui annule et remplace le précédent contrat d'animation et de prestations de services en date du 25 janvier 2022 la « **Convention d'Animation** »), qui redéfinit les prestations réalisées par Visiomed Group et les modalités de fixation de la redevance. La Convention d'Animation a pris effet le 1^{er} janvier 2024.

Aux termes de la Convention d'Animation, Visiomed Group définit la politique du Groupe et fournit des prestations de services de services et d'assistance à ses filiales, dans les domaines suivants : Conseil en stratégie de développement, Développement commercial, Services financiers, Comptabilité et gestion, Gestion du personnel, Assistance juridique, Services administratifs, Assurance et Responsabilité Société des Entreprises (RSE). La redevance est déterminée en fonction de l'utilisation effective de chacun des Services par les filiales et calculée sur la base des éléments suivants :

- Le temps passé par le personnel de la Société Mère à la réalisation desdits Services sur la base des coûts réels engagés par la Société Mère (salaires, charges sociales etc...)
- Les coûts et charges supportés par la Société Mère (outils, licences, fournisseurs, prestataires etc.) dédiés, en tout ou partie, à la réalisation desdits Services sur la base des coûts réels engagés par la Société Mère
- L'ensemble se voyant appliquer une marge de cinq pour cent (5%)

2.4. Perspectives 2024

Les perspectives 2024 du Groupe Visiomed sont extrêmement prometteuses avec une forte croissance attendue qui repose sur plusieurs piliers

- **Le maintien d'un taux de croissance élevé sur l'activité « Medical Fitness »**

Nous commençons l'année 2024 sur des bases soutenues avec une moyenne journalière d'environ 580 tests « Medical Fitness » sur la période du premier trimestre 2024 (contre 450 tests journaliers en moyenne en 2023). Si la saisonnalité liée au Ramadan, à la période estivale et aux fêtes de fin d'année impacte le flux patient dans nos centres, le nombre de patients reçus est en constante augmentation d'un mois sur l'autre une fois ces effets de saisonnalité neutralisés.

Pour rappel, la capacité de nos trois centres existants est d'environ 2,000 tests par jour, ce qui laisse encore une belle marge de progression organique à Smart Salem. **Notre ambition est d'atteindre une moyenne de 850 tests par jour d'ici la fin de l'année 2024**

- **L'accélération de l'offre « Bilan de Santé Personnalisé » lancée en 2023**

2024 devrait confirmer le succès de ce nouveau service très prometteur. Smart Salem offre aujourd'hui 3 « packages » permettant de tester de nombreux biomarqueurs et indicateurs de santé. Nous sommes bien implantés dans l'écosystème « Medtech » en Europe et au Moyen-Orient afin d'intégrer autant que possible les meilleurs outils technologiques (notamment l'IA et les technologies de test ADN) dans l'offre de santé de nos centres.

- **Le lancement de l'activité « Occupational Health »**

Le test dit de « Occupational Health » est obligatoire aux Emirats Arabes Unis pour les travailleurs de certains secteurs d'activités tels que le personnel médical, le personnel hôtelier et les enseignants. Nous souhaitons occuper pleinement ce nouveau marché en s'appuyant sur notre réseau de centres médicaux.

L'introduction d'une nouvelle réglementation par les autorités locales Emiriennes visant à diriger une partie de ces tests vers des centres médicaux dédiés est prévue pour 2024 et devrait permettre à Smart Salem de diversifier ses revenus. Pour lancer cette activité et relever ce défi, nous avons investi en recrutant des médecins et en renforçant notre staff médical, ce qui se traduit par une hausse contrôlée

de nos coûts opérationnels par rapport à ceux mentionnés dans notre présentation aux investisseurs de mai 2023. C'est un investissement que nous attendons payant et qui permettra de lancer d'autres services dans un futur proche.

- **L'ouverture en 2024 du premier centre Smart Health en Arabie saoudite**

Smart Health a sécurisé début 2024 un emplacement de premier plan pour implanter son 1er centre médical de plus de 600 m² au cœur du très dynamique quartier financier de Riyadh : King Abdullah Financial District (KAFD).

Le nouveau centre offrira le savoir-faire unique du Groupe, déjà déployé dans les centres Smart Salem à Dubaï, combinant technologie, vitesse de traitement de la donnée patient et expertise médicale. Les patients pourront ainsi profiter d'un service de dépistage ultra rapide et entièrement digitalisé pour les tests médicaux administratifs ainsi que d'une offre de bilans de santé et de prévention à la pointe de la recherche.

Smart Health a déjà finalisé la phase de conception de ce nouveau centre, préalable au lancement des travaux qui vont démarrer dans les prochains jours. L'ouverture de ce premier centre et l'accueil des premiers patients est prévu avant la fin de l'année 2024.

Au-delà de ce premier centre, des discussions ont également déjà été entamées entre Smart Health et les autorités locales saoudiennes pour la mise en place d'un potentiel partenariat public - privé dont l'objectif est l'ouverture de plusieurs centres Smart Health dans les grandes villes du royaume afin de permettre la mise en place d'un maillage stratégique fort sur l'ensemble du territoire.

Il est également important de souligner que notre partenaire Abrar (groupe saoudien de premier plan et co-actionnaire de Smart Health) nous a notifié avoir récemment dépassé le seuil de 5,0% du capital de Visiomed Group, preuve de leur confiance dans les activités du groupe et les perspectives qui s'offrent à Visiomed Group en Arabie saoudite. Nous sommes également en discussion permanente avec d'autres acteurs clés pour implanter nos activités dans d'autres pays de la région du Golfe, au-delà de l'Arabie saoudite et des Emirats.

3. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

3.1. Principes et méthodes comptables

3.1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Euronext Growth et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires consolidés sont identiques à ceux utilisés pour la présentation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, sauf mention spécifique dans les annexes.

Les états financiers du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

3.1.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Liste des sociétés consolidées :

Dénomination sociale	Forme Juridique	Siège social	Statuts Entité	Contrôle	Intérêt	Méthode
VISIOMED GROUP SA	SA	France	Pas de changement	100%	100%	IG
DEMIOSIV SAS	SAS	France	Pas de changement	100%	100%	IG
SMART SALEM MEDICAL CENTER LIMITED	LTD	EAU	Pas de changement	100%	100%	IG
SMART SALEM MEDICAL CENTER LLC	LLC	EAU	Pas de changement	100%	100%	IG
SMART SALEM MEDICAL CENTER 3FZ LLC	LLC	EAU	Pas de changement	100%	100%	IG
VISIOMED HOLDING LIMITED	LTD	EAU	Pas de changement	100%	100%	IG
MEDICAL INTELLIGENCE SERVICE	SA	France	Pas de changement	24,28%	24,24%	ME
BEWELLTHY	SAS	France	Changement de méthode	49,88%	49,88%	ME
MEDICAL SMART HEALTH	LTD	Arabie Saoudite	Entrée dans le périmètre	59,00%	59,00%	IG

Liste des sociétés non consolidées :

La société Nexmed Technology (anciennement Visiomed Technology) qui est basée en Chine et assure notamment la fabrication de certains dispositifs médicaux pour le Groupe, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, aucun contrôle n'étant exercé sur cette société détenue à hauteur de 10 % par Visiomed Group.

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale
- Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Remarques

Malgré nos demandes, les comptes annuels des entités BEWELLTHY, et de MEDICAL INTELLIGENCE SERVICE ne nous ont pas été communiqués. Compte tenu de ce manque d'informations et de perspective, le risque portant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés ne peut être écarté.

Par conséquent, et dans le prolongement de l'approche adoptée conservatrice dans les comptes annuels 2022, il a été décidé par le Management de conserver une approche prudence à la hauteur de ses engagements dans la participation minoritaire BEWELLTHY, et (i) a enregistré une dépréciation de l'intégralité du compte courant apporté à la société en janvier 2023, soit 268 K€ et (ii) enregistré une provision pour risques et charges de 30 K€ relative au plafond de garantie accordée dans le cadre de la structuration de ce joint-venture.

Enfin, en raison de l'absence de données financières sur 2023 communiquées par Bewellthy permettant de déterminer les données financières de Bewellthy et ses filiales à l'occasion de la perte de contrôle par dilution de la participation de Visiomed Group, les informations nécessaires à la correcte détermination du passage d'une intégration globale à une mise en équivalence ne sont pas disponibles. L'opération a donc été comptabilisée en deux étapes visant à considérer une cession de la participation du sous-groupe pour 933 K€ et une acquisition minoritaire pour 933 K€. Il a été déterminé un écart d'acquisition en prenant en considération le pourcentage de détention final de Visiomed Group et le montant de l'augmentation de capital effectuée par le nouvel actionnaire majoritaire de Bewellthy. L'écart d'acquisition de 334 k€ ainsi déterminé et la valeur de 599 k€ des titres mis en équivalence ayant été ramené à une valeur nette comptable de zéro au 31 décembre 2023, la légère différence qui aurait pu en résulter si Bewellthy avait communiqué les informations nécessaires n'aurait pas eu d'incidence sur le résultat consolidé ou sur les capitaux propres consolidés,

3.1.3.Méthode de conversion

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes. Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

Capitaux propres :	taux historique
Autres postes du bilan :	taux de clôture
Compte de résultat :	taux moyen annuel

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Taux de conversion EUR/AED :

	12/2022	12/2023
Taux d'ouverture	4,1763	3,907
Taux moyen	3,849	3,974
Taux de clôture	3,907	4,054

Source : <https://fr.exchangerates.org.uk>

Taux de conversion EUR/SAR

	12/2023
Taux d'ouverture	4,0133
Taux moyen	4,0589
Taux de clôture	4,1441

Source : <https://fr.exchangerates.org.uk>

3.1.4.Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation, et ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

3.1.5.Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, de production ou à leur juste valeur lors de l'acquisition d'une société par le Groupe. Elles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement
Brevets et licences	Durée probable d'utilisation et au maximum 20 ans
Marques	Test de dépréciation annuel
Logiciels	2 ans

Concernant les immobilisations incorporelles, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur nette des actifs incorporels.

3.1.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (pour les actifs acquis à titre onéreux) ou à leur coût de production (pour les actifs produits par l'entreprise) ou à leur valeur vénale (pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange).

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'amortissement
Installations techniques	5 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
Matériel de bureau et mobilier	5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

3.1.7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence y compris le résultat de l'exercice. Au compte de résultat, seule la quote-part du résultat net attribuée au Groupe est comptabilisée.

3.1.8. Stocks

Le coût des stocks de marchandises est déterminé selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition de marchandises).

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient.

3.1.9. Créances et dettes

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances fondée sur une analyse au cas par cas est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement des créances.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

3.1.10. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Il s'agit des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le prestataire de services d'investissement prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ».

3.1.11. Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

3.1.12. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux d'impôt déjà voté sur l'année prévue de reversement, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.1.13. Engagements retraite

Le Groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

3.1.14. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

3.1.15. Résultat d'exploitation et résultat exceptionnel

Le résultat d'exploitation est composé des opérations traduisant la performance opérationnelle courante.

Le résultat exceptionnel est composé des opérations ne traduisant pas la performance opérationnelle courante.

3.2. Notes sur le Compte de résultat

3.2.1. Chiffre d'affaires par Activité

- Chiffre d'affaires par activité :

<i>k€ - données non auditées</i>	12/2023	12/2022	Variation
CA Medical Fitness (périmètre constant)	13.7	9.9	+3.8
CA activités cédées ou arrêtées	0.0	4.5	(4.5)
CA Visiomed Group consolidé	13.7	14.4	(0.7)

Le chiffre d'affaires consolidé sur l'année 2023 atteint 13.7 M€, en croissance de +38% par rapport à la même période 2022 à périmètre constant. En considérant les activités arrêtées ou cédées (Santé Connecté et COVID) représentant 4,5 M€ de chiffre d'affaires en 2022, le chiffre d'affaires consolidé est en baisse de 0.7 M€.

3.2.2. Charges de personnel

Nombre de salariés par entité au 31 décembre 2023

	Visiomed Group	Smart Salem	Total général
Cadres	2	17	19
Employés	0	75	75
Total général	2	92	94

3.2.3. Calcul de l'EBITDA et compte de résultat normalisé

La direction a souhaité présenter une vision du compte de résultat consolidé intégrant l'EBITDA comme indicateur de performance opérationnelle, et ajusté des éléments non normatifs.

Au 31/12 - M€	2023 consolidé audité	Ajustements	2023 normalisé
Chiffre d'affaires	13,7	0,0	13,7
Charges d'exploitation hors D&A	(11,5)	1,3 (A)	(10,2)
EBITDA	2,2	+1,3	3,5
D&A	(1,4)	0,0	(1,4)
Résultat d'exploitation	0,8	+1,3	2,0
Résultat hors exploitation	0,1	(1,1) (B)	(1,0)
Résultat Net	0,9	+0,2	1,1

(A) Détail des ajustements de charges d'exploitation

Développement Arabie Saoudite	+0,7
Coûts litiges France	+0,4
Restructuration France	(0,8)
Restructuration Dubaï	+0,3
Effet année pleine économie France	+0,6
Total A	1,3

(B) Détail des ajustements de charges hors exploitation

Dépréciation titres Bewellthy	+0,3
Résultat exceptionnel France	+0,1
Résultat exceptionnel Dubaï	(2,0)
Dépréciation Ecart d'acquisition	+0,6
Autres	(0,1)
Total B	(1,1)

3.2.4. Résultat financier

Au 31 décembre 2023, le résultat financier est de -1,2 M€. Il est principalement composé :

- De charges d'intérêts sur la dette Equisafe ;
- De charges d'intérêts sur la dette Perpetua.
- De la dépréciation du compte courant avec la société BewellConnect ;
- D'écarts de change avec les sociétés Smart Salem ;

3.2.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de +1.8 M€, et est principalement constitué :

- Des impacts comptables du changement de méthode de consolidation de Bewellthy (+0.2 M€)
- Des charges exceptionnelles sur Visiomed Group notamment liées à l'amende AMF (-0.3M€)
- Des produits liés au suramortissement constaté en 2021 et 2022 sur des actifs de Smart Salem réévalués au cours de l'exercice (+2.4 M€ / cf. infra)

- Des provisions liées à des risques fiscaux de Smart Salem (non matérialisés à date) suite aux réévaluations d'actifs au cours de l'exercice (-0.4 M€)

Réévaluation des actifs Smart Salem et impacts

Suite à l'intégration de l'ensemble des actifs de Smart Salem au sein d'un nouvel ERP au cours du second semestre 2023, des corrections de valeur d'actifs entrée en comptabilité pré-acquisition de Smart Salem ont été nécessaires pour une Valeur Nette Comptable totale de 3,5M€ au 31/12/2022.

La filiale Smart Salem LLC a ensuite effectué ces ajustements en conséquence dans ses comptes sociaux.

Ces corrections d'erreurs ont été traitées conformément à l'article 232-6 du règlement ANC 2020-01 dans les comptes consolidés.

L'ensemble des impacts sur les immobilisations a donc été impacté sur :

- Une compensation en écart d'acquisition (+5,9 M€) pour la part des actifs à leur valeur constatée au 01/08/2021, date d'acquisition de Smart Salem LLC ;
- Un produit exceptionnel sur l'exercice correspondant au suramortissement sur la période 2021-2022 (+2,4 M€).

Par ailleurs ces réévaluations ont poussé la direction à passer une provision liée à des potentiels risques fiscaux de Smart Salem (non matérialisés à date) suite aux réévaluations d'actifs au cours de l'exercice (-0.4 M€)

Il est important de noter que ces erreurs comptables datant de 2020 et 2021 ne remettent pas en cause la nature et la qualité des actifs opérationnels actuels de Smart Salem

3.2.6. Eléments du résultat afférent à des exercices antérieurs

Le résultat comporte dans différentes rubriques des produits et charges sur exercices antérieurs dont l'impact sur le résultat est :

- Dettes prescrites Visiomed Group (Exploitation) : +322 k€
- Dettes prescrites Demiosiv (Exploitation) : +295 k€
- Annulation amortissements Smart Salem LLC (Exceptionnel) : +2 366 k€
- Provision risque Smart Salem LLC (Exceptionnel) : -372 k€

3.3. Notes sur le Bilan

3.3.1. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

k€

Valeurs brutes	Ouverture (12/2022)	Augmen- tations	Diminu- tions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)
Ecarts d'acquisition	19 371	5 700	0	334	25 405
Frais de développement	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et similaires	116	0	0	(116)	0
Autres immobilisations incorporelles	367	483	(441)	0	409
Total	19 854	6 183	(441)	218	25 814

Amortissements et provisions	Ouverture (12/2022)	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)
Ecarts d'acquisition	418	55	0	334	809
Frais de développement	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et similaires	68	0	0	(68)	0
Autres immobilisations incorporelles	41	14	0	0	55
Total	527	237	0	100	864

Valeurs nettes	Ouverture (12/2022)	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)
Ecarts d'acquisition	18 953	5645	0	0	24 598
Frais de développement	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et similaires	48	0	0	(48)	0
Autres immobilisations incorporelles	326	469	(441)	0	354
Total	19 327	6 114	(441)	(48)	24 952

- **Ecarts d'acquisition**

La majorité de l'écart d'acquisition constaté au 31 décembre 2023 est lié à l'acquisition de Smart Salem en août 2021.

L'écart d'acquisition a été augmenté de 336 k€ suite aux opérations de joint-venture relative à la société Bewellthy (voir paragraphe 3.1.2), et déprécié en totalité.

L'écart d'acquisition a été corrigé des ajustements d'actifs au niveau de Smart Salem LLC constatés au cours de l'exercice (cf. explication dans la section Résultat exceptionnel)

- **Immobilisations incorporelles**

Par ailleurs, la variation du périmètre sur le poste « concessions, brevets et similaires » concerne les données des sociétés BewellConnect.et Bewellthy.

3.3.2. Immobilisations corporelles

k€

Valeurs brutes	Ouverture (12/2022)	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)
Inst. techniques, matériel, outillage	8 705	1 236	(5 077)	0	4 864
Autres immo. corporelles	4 270	1 969	(3 741)	(62)	2 436
Immobilisations en cours	1 479	44	(1 469)	0	54
Total	14 454	3 249	(10 287)	(62)	7 354

Amortissements et provisions	Ouverture (12/2022)	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)
-------------------------------------	----------------------------	----------------------	--------------------	--------------------------------	--------------------------

Inst. techniques, matériel, outillage	4 609	1 958	(6 006)	0	561
Autres immo. corporelles	1 251	1 569	(1 188)	(36)	1 596
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total	5 860	3 537	(7 194)	(36)	2 157

Valeurs nettes	Ouverture (12/2022)	Augmen- tations	Diminu- tions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)
Inst. techniques, matériel, outillage	4 095	(722)	989	0	4 303
Autres immo. corporelles	3 019	400	(2 553)	(26)	840
Immobilisations en cours	1 479	44	(1 469)	0	54
Total	8 594	(278)	(3 033)	(26)	5 198

L'essentiel des mouvements sur la période correspond :

- Aux investissements liés à l'ouverture du 3ème centre Smart Salem (+3.2 M€ d'augmentation / -1.4 M€ de diminutions des Immos en cours)
- Aux ajustements d'actifs constatés sur l'exercice ayant entraîné une diminution des actifs corporels de Smart Salem LLC (-3.5 M€, cf. point dédié dans la section Résultat exceptionnel)
- Aux amortissements de la période (-1.4 M€)

Par ailleurs, la variation du périmètre sur le poste « Autres immo corporelles » concerne les données des sociétés BewellConnect et Bewellthy du fait du changement de méthode de consolidation entre 2022 et 2023.

3.3.3. Immobilisations financières

k€

Valeurs brutes	Ouverture (12/2022)	Augmen- tations	Diminu- tions	Autres mouv.	Clôture (12/2023)
Titres de participations	13	0	0	0	13
Autres immobilisations financières	1 013	330	(184)	(7)	1 153
Titres mis en équivalence	139	0	(84)	599	654
Total	1 165	330	(268)	592	1 820

Amortissements et provisions	Ouverture (12/2022)	Augmen- tations	Diminu- tions	Autres mouv.	Clôture (12/2023)
Titres de participations	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Titres mis en équivalence	0	0	84	(599)	654
Total	0	0	84	(599)	654

Valeurs nettes	Ouverture (12/2022)	Augmen- tations	Diminu- tions	Autres mouv.	Clôture (12/2023)
Titres de participations	13	0	0	0	13
Autres immobilisations financières	1 013	330	(184)	(7)	1 153
Titres mis en équivalence	139	0	0	0	0
Total	1 165	330	(184)	(7)	1 166

Les titres de participation correspondent aux 10% de la société Nexmed Technology (société non consolidée) que Visiomed Group détient pour 13 K€.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie sur les entités Smart Salem.

Enfin, les éléments de la société Medical Intelligence Service, une variation du périmètre a été constatée sur les titres mis en équivalence.

3.3.4. Stock et encours

k€ -

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur Brute	Dépré- ciation	Valeur nette	Valeur Brute	Dépré- ciation	Valeur nette
Smart Salem	0	0	0	0	0	0
BewellConnect	1 883	(1 225)	658			
TOTAL	1 883	(1 225)	658	0	0	0

- Il n'y a pas de stocks au 31 décembre 2023 sur les entités Smart SALEM

3.3.5. Créances clients

k€	Ouverture (12/2022)	Augmen- tations	Diminu- tions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)
Clients et comptes rattachés	2 093	0	(820)	(90)	1 183
Prov. Clients et comptes rattachés	254	0	(214)	(40)	0
Valeur nette créances clients	1 839	0	(606)	(50)	1 183

L'ensemble des créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.

La part des créances clients relative à Smart Salem représente 1,2 M€, et se compose essentiellement des créances de l'activité de décembre 2023 vis-à-vis de DHA, Ministère de la Santé de Dubaï, qui ont fait l'objet d'un règlement au mois de janvier 2024.

3.3.6. Créances fiscales et sociales et autres créances

k€	Montant brut	Échéance <1an	Échéance >1an
Avances et acomptes sur commandes	15	15	0

Créances fiscales	218	218	0
Créances sociales			0
Autres créances	818	818	0
Charges constatées d'avance	595	595	0
Ecart de conversion actifs et liaison			0
Valeurs brutes	1 646	1 646	0
Provisions	513	513	0
Valeurs nettes	1 133	1 133	0

Les autres créances correspondent principalement à :

- Des créances fiscales liées aux crédits de TVA sur l'ensemble des sociétés du Groupe
- Des avances et comptes courants vers des entités du Groupe (Nexmed et Bewellthy), entièrement provisionnés ;
- Des charges constatées d'avance notamment liées au paiement des loyers sur le périmètre de Dubaï.

3.3.7. Impôts différés

Du fait de l'activation des frais acquisition sur titres des sociétés Smart Salem, un impôt différé passif a été comptabilisé pour 51 K€.

Pour rappel, le déficit reportable du Groupe intégré, dont Visiomed Group est la société mère, s'élevait à 77,8 M€ au 31 décembre 2023 et n'a pas fait l'objet de la constatation d'un impôt différé actif.

L'entrée en fiscalité sur les bénéfices des Emirats Arabes Unis est intervenu courant 2023. Il ne concernera les filiales du groupe qu'à compter des résultats de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2024 sans que les entités ne puissent bénéficier de déficits antérieurs.

3.3.8. Disponibilités

Les disponibilités du Groupe s'élèvent à 2,9 M€ au 31 décembre 2023 contre 2,4 M€ au 31 décembre 2022.

Les Valeurs Mobilières de Placement comportent 49 k€ correspondant à 187 791 actions Visiomed Group détenues. Au cours de clôture, ces titres représentent une valeur de 53 k€.

3.3.9. Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, comptablement, le capital social de Visiomed Group s'élève à 2 943 564,19 euros et est composé de 294 356 419 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune ; les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 24.7 M € d'euros.

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté en note 1.3.

3.3.10. Instruments d'accès au capital

	# instruments	Parité /action	#actions potentielles	Prix de souscription	CP potentiels (€)	Date d'émission	Date d'échéance
BSA Negma Tranche 1	480 769	1	480 769	2,08 €	1 000 000	23/05/2019	23/05/2024
BSA Park Tranche 1	3 072 386	1	3 072 386	1,05 €	3 226 005	12/02/2021	12/02/2025

BSA Park Tranche 2	3 907 472	1	3 907 472	0,77 €	3 027 900	26/03/2021	26/03/2025
BSA Park Tranche 3	16 233 767	1	16 233 767	0,20 €	3 310 065	30/08/2021	30/08/2025
BSA Park Tranche 4	22 831 050	1	22 831 050	0,16 €	3 698 630	03/11/2021	03/11/2025
BSA Park Tranche 5	16 914 750	1	16 914 750	0,13 €	2 249 662	18/01/2022	18/01/2026
Total			63 440 194		16 512 262		

3.3.10.1. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation en fin de période.

Résultat net de l'exercice (part du groupe)	902 039
Nombre d'actions en circulation en fin de période	294 356 419
Résultat net par action	0,003 €

Résultat net de l'exercice (part du groupe)	902 039
Nombre d'actions en circulation en fin de période	294 356 419
Nombre d'actions accessible par instruments dilutifs	63 440 194
Nombre d'actions base diluée	357 796 613
Résultat net par action base diluée	0,003 €

3.3.11. Provisions pour risque et charges

k€	Ouverture (12/2022)	Augmen- tations	Diminu- tions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)
Provisions pour litige	803	459	(358)	(75)	829
Total	803	459	(358)	(75)	829

Ces provisions ont fait l'objet d'une actualisation sur la base des risques estimés par le Management. Elles couvrent :

- Des risques historiques prud'homaux et commerciaux pour DEMIOSIV (0.3 M€) ;
- Les risques identifiés chez Visiomed Group SA (0.1 M€) relatifs notamment aux litiges commerciaux liés à l'annulation du plan d'attribution d'actions gratuites du 21 janvier 2022 et à la garantie d'actif et passif accordé à Bewellthy ;
- Des risques commerciaux et fiscaux, notamment liés aux ajustements d'actifs au sein de Smart Salem en 2023 (0.4 M€ ; cf. explication dans la section Résultat exceptionnel).

Les provisions pour risques et charges restent stables par rapport au 31/12/022 avec la résolution de nombreux litiges et à l'extinction de risques historiques en 2023.

3.3.12. Dettes financières

k€	Ouverture (12/2022)	Augmen- tations	Diminu- tions	Variations de périmètre	Clôture (12/2023)

Emprunts obligataires non convertibles	3 641	0	0	0	3 641
Emprunts auprès établis. De crédit	1 849	1 689	(1 289)	0	2 249
Autres emprunts	0	1 750	0	0	1 750
Intérêts courus sur emprunts	127	542	(382)	0	287
Total	5 617	3 981	(1 671)	0	7 926

k€	Montant brut	Échéance <1an	Échéance >1an
Emprunts obligataires non convertibles	3 641	3641	0
Emprunts auprès établis. De crédit	2 249	1 629	620
Autres emprunts	1 750	1 750	0
Intérêts courus sur emprunts	287	287	0
Total	7 927	7 307	620

Au 31 décembre 2023, le groupe détient une dette financière de 7 927 K€, dont une part significative de 45 % correspond à des emprunts obligataires. Le reste de la dette est en partie constitué de passifs contractés auprès d'établissements financiers.

Le poste « autres emprunts » correspond à la dette Perpetua Capital SCSp (ex-Park Capital SCSp) pour 1,8 M€ dans le cadre de la ligne de financement non convertible souscrite le 13 décembre 2022.

La variation par rapport au 31/12/2022 s'explique par le fait que la dette Perpetua Capital SCSp était enregistrée au 31/12/2022 en « Autres dettes » pour 1 M€. Les tirages effectués en 2023 sur cette ligne de financement sont de 750 K€.

3.3.13. Dettes d'exploitation et autres dettes

k€	Montant brut	Échéance <1an	Échéance >1an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 059	1 659	400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	0
Dettes fiscales	231	231	0
Impôts différés passifs	51	51	0
Dettes sociales	544	544	0
Autres dettes	207	207	0
Total	3 093	2 693	400

3.4. Engagements hors bilan

- **Engagements retraite**

Le Groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

Aucune actualisation du montant des engagements retraite n'est faite au 31 décembre 2023. Le montant des engagements de retraite ne concerne que Visiomed Group et 2 salariés : l'information n'est donc pas significative.

- **Autres engagements hors bilan**

k€

Engagements donnés	12/2023
Locations mobilières	9
Locations immobilières	3 668
Autres engagements	122
Total Engagements donnés	3 798
Engagements reçus des filiales	12/2023
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune :	
- à DEMIOSIV SAS	30 153
Total Engagements reçus	30 153